

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

## **Arrêté du 7 janvier 2019 relatif à la composition du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer**

NOR : JUSF1900657A

Le directeur interrégional Île-de-France et Outre-Mer,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2018 instituant des comités techniques à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 14 août 2018 fixant les modalités d'élection et de désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse

### **ARRETE :**

#### **Article 1er**

Sont élues représentants du personnel au sein du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer les personnes suivantes :

*Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco) - Syndicat National des Psychologues (SNP) :*

- Titulaires : Monsieur Gilles BARTHELEMY
- Suppléants : Madame Martine RAVINEAU

*Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT-PJJ) :*

- Titulaires : Madame Angéline GRIMAULT  
Monsieur Kévin SAUTRON
- Suppléants : Madame Mounia GUERRERO  
Monsieur Pierre LECORCHER

*Pour le Syndicat national Force Ouvrière – Protection judiciaire de la jeunesse (SN FO PJJ) :*

- Titulaires : Monsieur Samuel SAINTOBERT
- Suppléants : Madame Samira GUERROUJ

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :*

- Titulaires : Madame Audrey VOLLE  
Madame Jacqueline FRANCISCO  
Monsieur Stéphane VIRY  
Madame Ketty CITRONNELLE
- Suppléants : Madame Laurence GONTIER  
Monsieur Manuel DEVILLE  
Madame Maria LAXALTE TERRA  
Madame Vanessa BADORC

*Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :*

- Titulaires : Monsieur Ongenyi DJAMBA TOLENGA  
Monsieur Abdelhamid HASNAOUI
- Suppléants : Madame Sonia AVRON  
Madame Thérèse FAGE

## **Article 2**

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

## **Article 3**

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 7 janvier 2019

Le directeur interrégional de la PJJ d'Île-de-France et Outre-Mer

